

MAIRIE DE VOUHÉ

Département
Charente-Maritime

Arrondissement
Rochefort

Canton
Surgères

**ARRETE MUNICIPAL Du 17 septembre
2020**
**Interdiction de stationnement des véhicules
de + 3,5 tonnes**
dans l'agglomération de Vouhé

Le Maire de la commune de Vouhé

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de sécurité publique, le stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes ;

ARRÊTE

Article 1

Le stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes est interdit sur toutes les voies et les parkings de l'agglomération de la commune de Vouhé.

Article 2

M. le M. le Commandant du groupement de gendarmerie de Surgères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vouhé, le 17 septembre 2020

Le Maire, Thierry BLASZEZYK



Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Surgères.